

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Environnement
et du Développement durable

MANUEL DE PROCEDURES DE NON OBJECTION FONDS VERT POUR LE CLIMAT



GREEN
CLIMATE
FUND



VERSION 1 Mai 2019

Autorité Nationale Désignée (AND)



1. Objet

La présente procédure de non objection définit les modalités d'évaluation préalable des propositions soumises au Fonds Vert pour le Climat (FVC). L'objectif principal est de veiller à soumettre des projets/programmes sobres en carbone et résilients aux changements climatiques, cohérents avec les priorités déclinées dans les documents de politiques et stratégies nationales (Plan Sénégal Emergent, Contribution déterminée au niveau nationale et le programme pays) et conformes aux critères d'éligibilité du FVC.

La procédure permet spécifiquement de :

- garantir la qualité des projets/programmes soumis par les entités accréditées et leurs partenaires ;
- garantir la transparence dans le processus d'évaluation par l'Autorité nationale désignée, le comité technique et le comité de pilotage ;

- permettre l'appropriation des projets/programmes au niveau national et d'en assurer le suivi.

La Procédure de non objection est composée des trois phases ci-après :

- la phase de recevabilité qui définit les conditions de recevabilité des soumissions par le secrétariat technique pour examen ;
- la phase d'évaluation technique qui définit les conditions d'évaluation technique des projets/programmes par le comité technique ;
- la phase de veille stratégique qui définit les activités du comité de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du cadre national du FVC.

2. Acteurs

Cette procédure de non objection implique l'ensemble des acteurs intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du FVC :

- les entités accréditées (AE) d'accès direct ou d'accès international susceptibles de soumettre des projets au Sénégal
- les membres du comité technique chargés de l'évaluation techniques des projets
- les membres du comité de pilotage garant du cadre national mis en place par l'AND
- toute personne physique et morale susceptible de soumettre un projet éligible au FVC

Le Comité de Pilotage : Il est l'organe d'orientation et de décision de la mise en œuvre du cadre du FVC. Il est chargé de :

- la définition des orientations stratégiques;
- l'approbation et la mise à jour des procédures du cadre national en vigueur;
- la vérification de l'utilisation des ressources mobilisées ;
- l'évaluation des demandes d'endossement d'entités ;

- la validation et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication;
- le soutien de la coopération entre le Fonds vert pour le climat et d'autres activités, projets, programmes liés à un développement sobre en carbone et la résilience aux changements climatiques.

Le Comité technique : Il est garant de la validation technique des projets et programmes soumis. Il a notamment pour tâches :

- l'examen des propositions soumises à travers des critères techniques définis;
- la vérification de la cohérence des projets/programmes avec les priorités, les lois et règlements, la politique en cours et régulation ;
- le suivi des études de faisabilité et de l'exécution des projets/programmes ;
- l'émission d'avis et recommandations techniques et scientifiques sur les projets/programmes ;
- l'approbation de l'endossement des projets/programmes.

Le secrétariat technique : Il est assuré par l'Autorité Nationale Désignée qui est instituée au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, et assure, la fonction d'interface entre le Fonds Vert climat et le Gouvernement du Sénégal. Elle est notamment chargée de :

- l'engagement des parties prenantes dans ce processus ;
- l'identification des entités à accréditer et leur endossement ;
- la proposition et l'établissement de propositions d'appels à projets ;
- la planification et l'animation des rencontres pour l'examen des projets à soumettre ;

- l'endossement et la délivrance de la lettre de non objection des propositions après avis du comité technique.

Entités accréditées : le Fonds vert pour le climat travaille avec un large éventail d'institutions pour financer des projets et des programmes. Ces institutions, les entités accréditées, passent par un processus d'accréditation conçu pour vérifier leurs capacités de gestion financière solide et à prémunir les projets/programmes financés contre tout préjudice environnemental ou social imprévu.

Comité technique de suivi : Pour chaque projet approuvé, un comité de suivi est mis en place en accord avec le comité technique et le comité de pilotage

3. Domaine d'application

La présente procédure s'applique à :

- **la note conceptuelle (Concept Note)** : La note conceptuelle est un document qui fournit des informations de base sur un projet ou un programme. Elle donne également aux entités accréditées l'occasion de demander au secrétariat du FVC de leur faire savoir si leur proposition correspond aux objectifs et au mandat du Fonds.
- **l'appui à la préparation de projet (Project Preparation Facility-PPF)** : Il permet de soutenir les entités accréditées dans la préparation de projets et de programmes notamment pour : les études de faisabilité et d'ingénierie ; les études environnementales sociales et sur le genre ; l'évaluation des risques ; l'identification des indicateurs de performance ; les services préalables à la passation de marchés ; le conseil pour structurer financièrement un projet proposé ; et toute autre activité de préparation de projet se justifiant. Chaque demande étant soumise à un plafond de 1,5 million USD.

le demande de financement (Funding Proposal) : il s'agit des demandes de financement pour des Subventions, des Prêts, des Garanties ou des prises de participation au capital, pour des projets structurants dont

le budget est généralement supérieur à 10 millions USD respectant les huit domaines d'impacts /résultats et les six critères d'investissement du FVC.

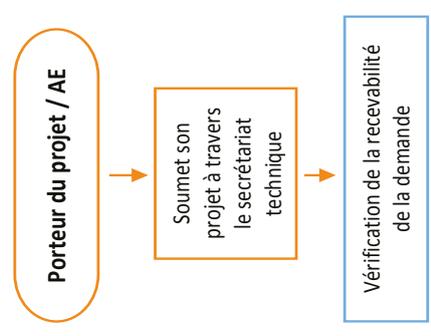
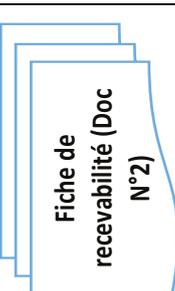
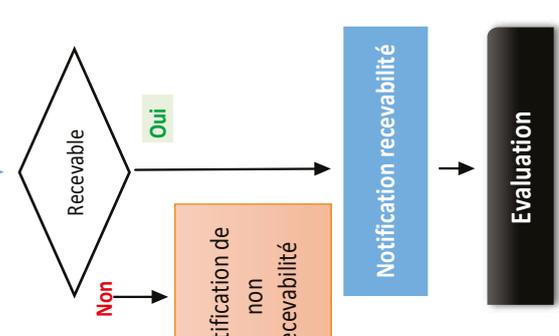
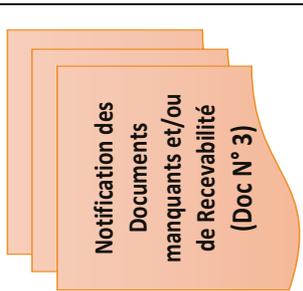
- **la procédure d'approbation simplifiée (SAP)**, la contribution maximum du FVC est fixée à 10 millions USD. Seuls les projets à faibles impacts environnementaux et sociaux (catégorie C) et ceux qui peuvent être répliqués sont éligibles. Tout projet SAP est d'abord soumis à travers le « SAP concept note » et lorsqu'il est validé par le FVC, l'EA élabore « le SAP funding proposal »
- **le programme de préparation et d'accompagnement (Readiness and Preparatory Support Programme)** : Il est conçu pour, soutenir l'engagement des pays avec le FVC, construire un pipeline de projets sur le changement climatique, renforcer l'appropriation par le pays, accompagner une entité pour l'accréditation. Les ressources peuvent être fournies sous forme de subventions ou d'appuis techniques. Un montant maximum d'1 million USD est prévu par pays et par an, dont 300 000 USD peuvent être destinés au renforcement de l'AND ou du point focal et 3 millions USD pour la préparation de stratégies d'adaptation ou plans nationaux d'Adaptation.

4. Procédure de non-objection

Documents associés

<i>Numéro</i>	<i>Nom</i>
DOC N°1	<i>Modèle d'appel à projet</i>
DOC N°2	<i>Fiche de recevabilité</i>
DOC N°3	<i>Notification des Documents manquants et/ou de Recevabilité</i>
DOC N°4	<i>Lettre de convocation comité technique/comité de pilotage</i>
DOC N°5	<i>Fiche des critères de sélection</i>
DOC N°6	<i>Fiche d'évaluation</i>
DOC N°7	<i>Base de consultants évaluateurs</i>
DOC N°8	<i>Modèles de Lettre de non-objection</i>
DOC N°9	<i>PV réunion d'évaluation</i>
DOC N°10	<i>PV Comité pilotage</i>
DOC N°11	<i>Fichier de suivi des projets</i>

5. Procédure

PHASE DE RECEVABILITE					
N°	Opérations / Activités	Délai	Responsable	Documents et Enregistrements	Descriptions
1	 <p>Porteur du projet / AE</p> <p>Soumet son projet à travers le secrétariat technique</p> <p>Vérification de la recevabilité de la demande</p> <p>Recevable</p>		<p>Porteur du projet Ou Entité accréditée Ou Partenaire de mise en œuvre</p>		<p>Le Porteur de Projet ou l'entité accréditée qui l'accompagne transmet au secrétariat technique le projet en utilisant les formulaires du FVC.</p>
2		7 jours	Secrétariat Technique (AND)		<p>Les porteurs de projets sont informés qu'un délai minimum de 3 mois est nécessaire pour le processus d'évaluation et de validation du projet pour l'obtention de lettre de non objection</p> <p>Pour les appels à projets des critères de recevabilités spécifiques peuvent être demandés.</p>
3	 <p>Notification de non recevabilité</p> <p>Notification recevabilité</p> <p>Evaluation</p>	15 jours	Secrétariat Technique (AND)		<p>Le secrétariat technique transmet à l'entité accréditée et au porteur de projet la notification de la recevabilité du projet ainsi qu'un calendrier des prochaines étapes.</p> <p>Toute notification de non recevabilité est motivée.</p>
4					

PHASE D'ÉVALUATION TECHNIQUE

N°	Opérations / Activités	Délai	Responsable	Documents et Enregistrements	Descriptions
1					<p>Le Secrétariat Technique sélectionne les évaluateurs en concertation avec le président du comité technique pour chaque projet recevable</p>
2		15 jours	<p>Secrétariat Technique (AND) et le Président du COMTEC</p>		<p>Les évaluateurs choisis, pourront être indemnisés en fonction de la disponibilité de ressources.</p>
3					<p>Pour les Concept Note et les SAP concept les projets sont évalués aux regards des critères de sélection du programme pays.</p>
4			<p>Secrétariat Technique (AND)</p>		<p>Pour les funding proposal une évaluation davantage détaillée est prévue en cas de satisfaction des critères de sélection.</p>
5		30 jours	<p>Evaluateurs</p>		<p>Pour le readiness, une grille spécifique d'évaluation est prévue</p>
					<p>Les évaluateurs transmettent leurs fiches d'évaluation au secrétariat technique sous format informatique</p> <p>Le secrétariat technique compile l'ensemble des évaluations en vue de la préparation du comité technique</p>

PHASE D'ÉVALUATION TECHNIQUE

N°	Opérations / Activités	Délai	Responsable	Documents et Enregistrements	Descriptions
6			Secrétariat Technique		<p>Le Secrétariat Technique convoque les (membres du comité technique en accord avec le Président pour une réunion du Comité Technique pour l'évaluation des projets selon les critères de sélection définis.</p>
7		45 jours	Comité Technique		<p>Le comité technique se tient tous les trois mois au moins</p> <p>Le comité technique valide ou infirme la synthèse de l'évaluation. Il peut aussi demander des clarifications aux évaluateurs pendant la séance</p>
8					<p>Le président du comité technique signe le procès-verbal (PV) rédigé par le secrétariat technique.</p> <p>A partir de ce moment l'AND peut procéder à la rédaction et transmission des lettres de non objection pour les projets validés par le comité technique</p> <p>L'AND et le Comité technique proposent également un comité de suivi pour chaque projet validé.</p>
9			Secrétariat Technique		
10		60 jours	Secrétariat Technique		

PHASE DE VEILLE STRATEGIQUE

N°	Opérations / Activités	Délai/Période	Responsable	Documents et Enregistrements	Descriptions
1	<p>Comité de Pilotage</p>	15 jours	Président COMPIL	Lettre de convocation Avec ordre du jour (Doc N° 4)	<p>Le Président du Comité de Pilotage convoque une réunion du Comité de Pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du cadre du FVC.</p> <p>Le comité de pilotage délibère valablement si au moins 2/3 de ses membres de droit sont présents Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième convocation est faite par le président et la réunion pourra se tenir avec la majorité relative.</p>
2	<p>AND présente les activités liées au FVC pour les six derniers mois</p>	Deux fois par an	AND		<p>Le Comité de Pilotage est informé par l'AND sur l'ensemble des activités menées sur la période suivant la précédente réunion du comité de pilotage.</p>
3	<p>Le Comité Technique ou l'AND présente les projets soumis et leurs statuts</p>		Comité de Technique		<p>Le Comité technique présente les projets validés</p>
4	<p>Le comité de pilotage formule des recommandations</p>		Comité de Pilotage	PV Comité de pilotage (Doc N°10)	<p>Le Comité de Pilotage émet ses observations et donne ses recommandations sur les orientations des six prochains mois en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de suivi technique et financier des projets - d'Accréditation - d'Appels à projets - d'Adaptation du manuel de procédure - De campagnes de communication à mener
<p>Fin</p>		Secrétariat Technique			

Doc1- Modèle d'appel à projet/programme

Objet :

Appel à proposition de programmes/projets pour la lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Fond Vert Climat au Sénégal concernant les secteurs suivants :

- Efficacité Energétique
- Energies renouvelables
- Transport
- Déchets
- Aménagement urbains
- Sylviculture et utilisation des terres (y compris le secteur de la foresterie)
- R&D et innovation
- Adaptation aux changements climatiques
- Projets d'adaptation à forte dimension sociale

Contexte du FVC au Sénégal

Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis de notre ère dont les incidences risquent de compromettre le développement de certains Etats et plus particulièrement, des pays en développement.

Fort de ce constat, les Etats parties, principalement les pays développés, ont consenti à la mobilisation de ressources financières à hauteur de 100 milliards de dollars US par an, destinées au soutien des politiques, programmes, projets et autres activités dans les pays en développement parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. A cet effet, le Fonds vert pour le Climat (FVC) a été institué en 2011 pour centraliser l'ensemble de ces ressources aux fins d'apporter une contribution appréciable et ambitieuse aux efforts déployés à l'échelle planétaire pour la lutte contre les changements climatiques.

En outre, le FVC œuvre en faveur d'un nouveau paradigme orienté vers des modes de développement sobres en carbone et résilients aux changements climatiques. Afin de permettre aux pays en développement de bénéficier des ressources du Fonds vert pour le climat, il a été institué des points de contact appelés point focaux ou Autorités Nationales Désignées (AND) qui ont été choisis par les institutions de tutelle dans chaque pays pour assurer l'interface de validation et de suivi entre le secrétariat du Fonds et les pays bénéficiaires.

Aussi, pour la gestion fiduciaire des projets et programmes financés par le FVC, il a été requis la mise en place d'entités accréditées auprès du FVC suivant ses procédures. Ainsi, tout projet devant être soumis au FVC est porté par une entité accréditée.

Au Sénégal, la désignation d'une Autorité nationale au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à travers la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et l'accréditation du Centre de Suivi Ecologique (CSE) comme entité nationale d'exécution ont permis de matérialiser l'engagement du pays auprès du FVC.

Cependant, au regard de la transversalité des changements climatiques et des enjeux économiques, l'implication de divers acteurs et institutions s'impose au niveau national pour garantir la transparence, la cohérence, l'effectivité des projets/programmes financés par le FVC.

Cela justifie la mise en place d'un cadre national chargé de la mise en œuvre du FVC. Ce cadre comprend : l'AND, un comité de pilotage, un comité technique et les entités accréditées exerçant sur le territoire national

Domaines prioritaires de Fond Vert climat Sénégal en 2017/2018

Le Comité de Pilotage pendant la réunion du 25.09.2017 a approuvé les premières critères d'admissibilité et d'évaluation technique et institutionnelle, les secteurs prioritaires à appuyer ayant l'ambition de supporter le processus de développement et mise en œuvre du contenu de la CPDN/CDN par rapport aux suivantes axes et orientations :

1. l'énergie, à travers la production de l'électricité, l'efficacité énergétique et le transport,
2. l'Agriculture Foresterie et Autres Affectation des Terres (AFAT) à travers la gestion des fumiers, la riziculture, les sols agricoles, les engrais organiques, les terres forestières et les plantations,
3. l'industrie,
4. la gestion des déchets par le biais des traitements des déchets solides, des eaux usées industrielles, domestiques et commerciales.
5. l'adaptation tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, les questions de santé et de nutrition, l'accès à l'eau constituent même si la trame de fond du PSE.

En considération du scénario existant et futur au niveau du changement climatique, le FVC veut promouvoir une approche multisectorielle et transversale favorisant la promotion d'action de diversification économique et la création, l'accroissement du numéro d'employé dans le secteur privé qui sera revitalisé par le Fond.

Les secteurs et les domaines prioritaires d'intervention du Fond sont les suivantes :

- Efficacité Energétique
- Energies renouvelables
- Transport
- Déchets
- Aménagement urbains
- Sylviculture et utilisation des terres (y compris le secteur de la foresterie)
- R&D et innovation
- Adaptation aux changements climatiques
- Projets d'adaptation à forte dimension sociale

Critères d'accès

Tous les différentes typologies des sujets (publique, privé, société civile, ONG, communauté locale) ont accès au fonds.

Le fonds exige un appui substantiel au développement des capacités en termes de :

- i) suivi des normes fiduciaires
- ii) capacité technique/ services consultatives dans les secteurs concernés
- iii) formulation des propositions de qualité
- iv) appui à l'entité nationale en matière de gestion du programme, des projets, de gestion financière, de suivi et évaluation etc.

Les appels à la proposition des projets sont ouverts à toutes les zones géographiques du Sénégal, et les sujets intéressés à soumettre des projets sont encouragés à proposer une zone d'intervention précise, avec une analyse des risques liés au territoire et avec une cartographie de la zone intéressée par le projet.

Lors de la revue de la proposition, au niveau d'évaluation on pourra suggérer de changer la zone intervention essayant de garantir les mêmes possibilités à toutes les zone du pays, favorisant les synergies et la mise en œuvre de différentes objectives spécifiques.

Le budget pour chaque proposition à projet devrait se situer dans une fourchette entre.....CFA et...CFA

Critères d'évaluation des propositions

Les projets devront répondre aux suivantes critères :

- **capacité de soumissionnaire** : Le porteur du projet/programme doit avoir au moins n. xx d'expérience dans le secteur ; la capacité prouvé de gérer et d'avoir géré projets d'un telle dimension financière ; la capacité en matière financière et en matière de gestion et contrôle technique et d'évaluation
- **qualité de la proposition** : alignement de la proposition sur les objective du pays comme mentionnés dans la CDN, sur l'objectif spécifique (impact direct), sur les indicateurs d'effets relatifs et sur les produits identifié dans le cadre des résultats (cadre logique). Pertinence technique de la proposition par rapport à la problématique traitée, aux risques mentionnés, à la période de la mise en œuvre, au cadre financière existante, à l'efficacité des actions à mettre en œuvre, leurs impacts sur le pays et leurs aspects innovants.
- **synergies, complémentarité et durabilité** : Capacité de mobiliser de cofinancement pour les activités prévues en utilisant le fond d'une manière catalytique pour assurer la durabilité des activités entreprises. Cohérence avec d'autres interventions en cours ou prévue sur le même site. Existence des stratégies pour assurer les résultats obtenus après l'achèvement du programme/projet.
- **aspects transversale** par rapport au programme ays et stratégies, politique nationales

L'évaluation sera composée de trois phase différentes ayant pour objet l'évaluation de conditions de recevabilité, les conditions techniques (par rapport au secteur changement climatique, capacité financière, capacité et expérience de l'entité) et les aspects transversaux vers la stratégie pays, le programme pays et le PDS.

Les projets proposés doivent répondre à ces critères détaillés ci-dessous :

i) Critères de recevabilité :

Acter compétent : secrétariat technique

Objectif : Contrôler si les critères de recevabilité ont été respectés, si les projets ont été soumis sur les modules de FVC en anglais et en français.

(Endossement du projet par le sujet -agence et/ou structure similaire- lié à la stratégie sectorielle traitée dans le projet ; Implication d'une entité accréditée ; Délais)

ii) Critères d'évaluation technique :

Acter compétent : Comité technique

Objectif : Contrôler et vérifier tous les aspects techniques du projet par rapport aux changements climatiques.

Le technicisme est lié aux critères d'admissibilité compte tenu :

- Des indicateurs de

Crédibilité : le système de comptabilisation doit **préserver la crédibilité des informations communiquées par le Fonds au sujet de l'action en faveur du climat**. En cas de doute ou d'incertitude concernant l'incidence climatique d'un projet, cette incidence sera a priori exclue ;

Clarté dans la conduite des opérations : pour que les activités du fonds vert aient la plus forte incidence possible, il faut pouvoir déterminer si un projet sera comptabilisé comme relevant de l'action en faveur du climat le plus en amont possible du cycle, de préférence dès le stade de pré-instruction ;

Précision : à chaque fois que cela sera possible et approprié, le Fonds cherchera à ne prendre en compte, à l'intérieur de projets ou de programmes globaux de grande envergure, que les composantes ayant trait à l'action pour le climat. Cette démarche, qui permet une plus grande précision des données, est conforme à la méthodologie harmonisée adoptée par les Banques de Développement Multilatérales ;

Absence de double comptabilisation : le coût des projets ou des composantes de projets concourant à la fois à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets doit être soit réparti entre ces deux catégories en fonction de leur contribution relative à ces objectifs, soit – en cas de doute – divisé entre elles à parts égales.

- Des indicateurs ciblés sur le changement climatique et ayant un apport significatif à la mise en œuvre de la CDN
- Des indicateurs de rentabilité financière
- L'existence d'une analyse détaillée des risques existants au niveau du projet à partir de la phase de faisabilité jusqu'au moment de la mise en œuvre
- Des indicateurs liant le projet à la possibilité d'obtenir des autres cofinancements
- Des indicateurs démontrant la compétence, structure, capacité et l'expérience de l'entité de la mise en œuvre

iii) **Critères d'évaluation institutionnelle** par rapport aux besoins, nécessités, priorités du pays : doc de référence programme pays, PSE et stratégies sectorielles.

Acteur : Comité de pilotage

Objectif : évaluer si le projet doit être financé analysant les domaines prioritaires définis pour atténuer et / ou s'adapter au changement climatique.

Procédures par étapes temporelles : calendrier

- 1) Lancement de l'appel à proposition entre le.....
La publication de l'appel à proposition sera faite dans le journaux locales et dans le site web du FVC chez l'AND
- 2) Organisation d'un atelier de formation avec toutes les possibles soumissionnaires n. xxxx de jours.....après le lancement ;
- 3) Date limite pour présenter des questions clarificatrices ;
- 4) Date limite pour répondre aux questions ;
- 5) Date limite de soumission ;
- 6) Evaluation par le secrétariat technique entre n. xx de jour après la data fixée pour la soumission ;
La soumission devra être faite sur les formulaires et dans le format téléchargeable sur le site web de l'AND et/ou disponible en version papier à l'adresse de l'AND.....
Les projets devront être écrits soit en anglais soit en français.
- 7) En case d'avis favorable par le secrétariat technique, soumission au comité technique entre n. xxx de jours après la fin de l'évaluation des conditions de recevabilité
- 8) Evaluation par le comité technique des conditions techniques entre n. xx de jours après la réception des projets respectant les critères de recevabilité ;
- 9) Si avis favorable par le comité technique, soumission au comité de pilotage entre n. xx de jours après la fine de l'évaluation des conditions techniques ;
- 10) Evaluation par le comité de pilotages entre n. xx de jours après la réception des projets respectant les critères techniques ;
- 11) Finalisation et validation de propositions à financer par le comité de pilotage ;
- 12) Communication officielle de clôture de la procédure entre n. xx de jours à partir de l'ouverture de l'appel d'offre ;
- 13) N. xx de jours pour contester les décisions prises ;
- 14) Etablissement de convention avec les soumissionnaires entre n. xx de jours après le jour de la communication officielle des propositions validées ;
- 15) Date limite de signature des conventions ;

Doc2- Fiche de recevabilité

Date de Réception du Projet		Demande n°:				
Nom du projet/programme						
Soumissionnaire						
Durée du projet /programme						
Localisation géographique du projet/ programme						
Type de projet/programme	Concept note	PPF	SAP	Funding Proposal	Readiness	Appel à Projet
						N° : Date :
Secteurs d'activités concernés						
Sous-secteurs						
Lien avec les changements climatiques : atténuation, adaptation ou transversal (cross-cutting)						
Justification pour faire appel au fonds vert pour le climat						
Agences /institutions nationales de référence						
Entité Accréditée impliquée						
Dates	dépôt	recevabilité du projet/ programme		Comité de Technique	Board FVC	

Doc3- Notification des Documents manquants et/ou de Recevabilité

NOTIFICATION DE RECEVABILITE

MEDD/DEEC

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC)

Cadre National du Fonds Vert pour le climat

Secretariat Technique

Objet : Notification de Recevabilité

Monsieur, Madame,

Suite à la soumission du projetenregistré sous le numéro....., en date du, le Secretariat Technique a le plaisir de vous informer que ledit projet est déclaré recevable et suivra le processus d'évaluation technique conformément aux procédures du Cadre National du Fonds Vert Pour le Climat.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pièce jointe :

- *Fiche de recevabilité*
- *Procédure d'évaluation*

A Monsieur, Madame

.....

Secrétariat Technique

.....

Dakar

Doc3- Notification des Documents manquants et/ou de Recevabilité

NOTIFICATION DE RECEVABILITE

MEDD/DEEC

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC)

Cadre National du Fonds Vert pour le climat

Comité Technique

Objet : Notification des Documents manquants

Monsieur, Madame,

Suite à la soumission du projetenregistré sous le numéro....., en date du, le Secretariat Technique vous informe que le dossier est incomplet et sollicite auprès de vous les éléments suivants :

- Document
- Information.....
- Information.....

Nous vous prions de bien vouloir vous transmettre dans les meilleurs délais les informations demandées pour nous permettre de suivre le processus d'évaluation technique de votre projet conformément aux procédures du Cadre National du Fonds Vert Pour le Climat.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pièce jointe :

- *Fiche de recevabilité*
- *Procédure d'évaluation*

A Monsieur, Madame

.....

Secrétariat Technique

.....

Dakar

Doc4- Lettre de convocation comité technique / comité pilotage

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC)

Cadre National du Fonds Vert pour le climat

Comité de Pilotage

Objet : Lettre de convocation des membres

Monsieur, Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Comité de Pilotage qui se tiendra le(date) à

Le comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

***Ordre du jour** comprenant :

- Validation du PV de la réunion précédente
- Présentation des dossiers validés par le Comité Technique (tous les dossiers sauf pour le Funding Proposal)
- Présentation des dossiers de Funding proposal

***Questions diverses**

Les membres du comité auront à évaluer le projet en utilisant les critères de sélection définie dans le cadre du programme pays.

Nous vous prions d'agréer, cher membre, nos salutations distinguées.

Secrétariat Technique

A Monsieur, Madame

.....

Dakar

Doc4- Lettre de convocation comité technique / comité pilotage

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Direction de l'Environnement et des Etablissements Classes (DEEC)

Cadre National du Fonds Vert pour le climat

Comité Technique

Objet : Lettre de convocation des membres

Monsieur, Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Comité Technique qui se tiendra le(date) à
.....

Le comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

***Ordre du jour** comprenant :

- Validation du PV de la réunion précédente
- Présentation des dossiers validés (tous les dossiers sauf pour le Funding Proposal)
- Présentation des dossiers de Funding proposal

***Questions diverses**

Les membres du comité auront à évaluer le projet en utilisant les critères de sélection définie dans le cadre du programme pays.

Nous vous prions d'agréer, cher membre, nos salutations distinguées.

Secrétariat Technique

A Monsieur, Madame

.....

Dakar

Doc5- Fiche des critères de sélection

Section A : Grille d'évaluation des Projets (Concept Note, SAP Concept note)

Intitulé du projet/programme : _____

Type de demande : _____

Priorité des parties prenantes				Pondération (15%)
1. Besoins existants, la demande est forte, une priorité au niveau de la région	2. Alignement avec les critères de financements du Fonds Vert pour le Climat	3. Alignement avec le Plan Sénégal Emergent	4. Alignement avec la Contribution déterminée au niveau national (CDN)	
1	3	3	3	13%

Faisabilité financière		Pondération (20%)
5. Possibilité d'avoir des soutiens financiers externes (bailleurs, secteurs privés.)	6. Offre des économies de coûts	
	3	3
		20%

Faisabilité technique et opérationnelle			Pondération (30%)
7. Existence d'un soutien politique et d'un environnement institutionnel facilitant la mise en œuvre du projet	8. Technologie déjà testé, modèle d'affaire existant	9. Implication du secteur privé national (opérateurs locaux ou des fournisseurs) pour la mise en œuvre du projet	
3	3	3	30%

Impact du Projet					Pondération (35%)
10. Impact CC (réduction des émissions de GES et/ou augmentation de la résilience des moyens d'existence)	11. Effet de démonstration élevé	12. Réduction de la pauvreté ou inclusion sociale	13. Avantages pour la création d'emplois verts	14. Avantages environnementaux	
3	3	3	3	3	35%

Note finale	
Cumul des pondérations	Validation Si > 80%
98%	OUI

Nota bene : Notez les rubriques 1 à 14 de 0 sur 3 points, puis totalisez et pondérez au pourcentage correspondant pour chaque ligne. Utilisez le fichier Excel pour un calcul automatique

Grille de notation - Section A

Priorité des parties prenantes			
1	2	3	4
<p>0 - Le projet s'adresse à un secteur qui n'est pas une priorité pour la zone</p> <p>1 - Le projet s'adresse à un secteur de priorité modérée pour les parties prenantes.</p> <p>2 - Le projet s'adresse à un secteur de haute priorité.</p> <p>3 - Le projet s'adresse à plusieurs secteurs de haute priorité pour les parties prenantes</p>	<p>0 - Le projet ne s'aligne pas avec les domaines d'intervention du FVC</p> <p>1 - Le projet participe à préparer les autres projets à pouvoir être dans le domaine du FVC</p> <p>2 - Le projet s'aligne partiellement avec les critères du FVC</p> <p>3 - Le projet s'aligne totalement avec les critères du FVC</p>	<p>0 - Le projet ne s'aligne pas avec les axes du PSE</p> <p>1 - Le projet s'aligne indirectement avec les axes du PSE</p> <p>2 - Le projet s'aligne partiellement avec les axes du PSE</p> <p>3 - Le projet s'aligne totalement avec les axes du PSE</p>	<p>0 - Le projet ne contribue pas à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>1 - Le projet contribue indirectement avec à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>2 - Le projet contribue partiellement à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>3 - Le projet contribue à l'atteinte des engagements de la CDN, car étant inscrit dans le document comme projet</p>

Faisabilité financière	
5	6
<p>0 - Aucun bailleurs connu ou secteur privé intéressé à développer un projet similaire.</p> <p>1 - Un intérêt externe dans le secteur mais pas encore de développement formel de projet</p> <p>2 - Un intérêt externe dans le projet ou des projets similaires, avec propositions de projet élaborées par les bailleurs.</p> <p>3 - Un intérêt externe dans le projet ou projets similaires avec le privé secteur (et intérêt des donateurs).</p>	<p>0 - Le projet offre des résultats négatifs ou neutres en économies de coûts.</p> <p>1 - Le projet offre des économies de coûts limitées, ou offre des économies de coûts par rapport à des régimes alternatifs.</p> <p>2 - Le projet offre un coût modéré économies (période de récupération comprise entre 5 et 10 ans).</p> <p>3 - Le projet offre des économies de coûts importants (période de récupération de <5 années).</p>

Faisabilité technique et opérationnelle		
7	8	9
<p>0 - Appui aux politiques nécessaires manquant et environnement institutionnel inadéquat.</p> <p>1 - Le soutien politique nécessaire et les dispositions institutionnelles pour un fonctionnement efficace sont faibles ou ne sont pas appliqués et semblent réduire la viabilité du projet.</p> <p>2 - Il existe un soutien politique et des arrangements institutionnels satisfaisants pour permettre ce type de projet, même s'il est difficile de déterminer s'ils sont suffisants pour permettre la viabilité du projet.</p> <p>3 - Il existe des réglementations solides et bien définies, un soutien politique clair, des arrangements institutionnels clairs et une capacité pour le projet, ce qui accroît la viabilité du projet.</p>	<p>0 - Il n'y a pas d'expérience connue de technologie / modèle d'affaires / projet approche au Sénégal ou pays similaire (c'est-à-dire en bas et en bas pays à revenu intermédiaire).</p> <p>1 - Expérience internationale de la technologie / modèle d'affaires / projet approche existe, mais il n'y a pas expérience connue pour ce type de projet au Sénégal.</p> <p>2 - Expérience sénégalaise limitée, bien que la technologie / les affaires l'approche modèle / projet est prouvée ailleurs dans des circonstances similaires.</p> <p>3 - Expérience sénégalaise prouvée avec la technologie / modèle d'affaires / approche de projet.</p>	<p>0 - Il n'y a pas de capacité / d'expérience prouvée parmi les potentiels opérateurs ou fournisseurs afin de les impliquer dans le projet.</p> <p>1 - Il n'y a pas de opérateurs ou fournisseurs national, mais il existe une expérience éprouvée parmi fournisseurs régionaux/mondiaux.</p> <p>2 - Il y a des expériences avec les opérateurs ou fournisseurs au Senegal.</p> <p>3 - Opérateurs ou fournisseurs expérimentés sont bien implantés et impliqués au Sénégal.</p>

Impact du Projet				
10	11	12	13	14
<p>0 - Le projet n'offre pas de possibilité significative d'impact sur le changement climatique.</p> <p>1 - Le projet offre indirectement un effet positif sur le changement climatique.</p> <p>2 - Le projet offre des services directs (et indirecte) d'impact sur le changement climatique.</p> <p>3 - Le projet offre des avantages significatifs et directs (et indirecte) sur le changement climatique.</p>	<p>0 - Aucun potentiel clair pour une application plus poussée de la technologie / modèle d'affaires / approche de projet à l'échelle nationale.</p> <p>1 - Le modèle de technologie / business model / approche de projet a un potentiel de réplification très limité au Sénégal.</p> <p>2 - Le modèle de technologie / business model / approche de projet a un potentiel modéré de réplification dans des circonstances similaires au Sénégal.</p> <p>3 - Le modèle de technologie / business model / approche de projet a un potentiel clair à être largement adopté dans tout le pays.</p>	<p>0 - Le projet n'offre pas de possibilité significative de réduction de la pauvreté ou d'inclusion sociale.</p> <p>1 - Le projet offre indirectement une réduction de la pauvreté ou d'inclusion sociale</p> <p>2 - Le projet offre des services directs (et indirecte) de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale.</p> <p>3 - Le projet offre des avantages significatifs et directs (et indirecte) sur la réduction de la pauvreté et / ou les avantages de l'inclusion sociale.</p>	<p>0 - Le projet n'offre pas de création d'emplois.</p> <p>1 - Le projet créera un nombre limité d'emplois dans les phases initiales du projet.</p> <p>2 - Le projet créera un nombre limité d'emplois sur la durée de vie projet ou un nombre significatif de d'emplois dans les phases initiales de projet.</p> <p>3 - Le projet offre un nombre important d'emplois tout au long du projet</p>	<p>0 - Le projet n'offre pas d'avantage pour l'environnement</p> <p>1 - Le projet a un impact environnemental limité et des avantages sur un seul indicateur de performance.</p> <p>2 - Le projet a des avantages significatifs sur l'environnement sur plusieurs indicateurs.</p> <p>3 - Le projet offre d'importants avantages environnementaux sur différents des indicateurs de performance.</p>

Section B : Grille d'évaluation programme de préparation (Readiness)

Intitulé du Programme : _____

Appropriation nationale				Pondération (40%)
1. Besoins existants, la demande est forte, une priorité au niveau national	2. Alignement avec le Plan Sénégal Emergent	3. Alignement avec la Contribution déterminée au niveau national (CDN)	4. Portage par l'Etat.	
				%

Capacités de mise en oeuvre			Pondération (20%)
5. Capacité de mise en œuvre du Delivery partner et ses partenaires	6. Implication des entités nationales		
			%

Cohérence des Activités			Pondération (40%)
7. Pertinence des activités	8. Délais de mise en œuvre	9. Adéquation du budget	
			%

Note finale	
	Validation
Cumul des pondérations	Si > 85 %

Nota : Notez les rubriques 1 à 9 de 0 sur 3 points, puis totalisez et pondérez au pourcentage correspondant pour chaque ligne. Utilisez le fichier Excel pour un calcul automatique

Grille de notation - Section B

Priorité des parties prenantes			
1	2	3	4
<p>0 - Le projet s'adresse à un secteur qui n'est pas une priorité</p> <p>1 - Le projet s'adresse à un secteur de priorité modérée pour les parties prenantes.</p> <p>2 - Le projet s'adresse à un secteur de haute priorité.</p> <p>3 - Le projet s'adresse à plusieurs secteurs de haute priorité pour les parties prenantes</p>	<p>0 – Le projet ne s'aligne pas avec les axes du PSE</p> <p>1 – Le projet s'aligne indirectement avec les axes du PSE</p> <p>2 – Le projet s'aligne partiellement avec les axes du PSE</p> <p>3 – Le projet s'aligne totalement avec les axes du PSE</p>	<p>0 – Le projet ne contribue pas à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>1 – Le projet contribue indirectement avec à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>2 – Le projet contribue partiellement à l'atteinte des engagements de la CDN</p> <p>3 – Le projet contribue à l'atteinte des engagements de la CDN, car étant inscrit dans le document comme projet</p>	<p>0 – Le projet n'est porté par aucune agence ou institution publique</p> <p>1 – Le projet est supporté par une institution ou une agence publique</p> <p>2 – Une agence ou une institution publique est impliqué dans la formulation du projet</p> <p>3 – Une agence ou une institution publique est fortement impliquée dans la mise en œuvre du projet</p>

Capacités de mise en oeuvre	
5	6
<p>0 – Les entités de mise en œuvre n'ont pas les capacités nécessaires.</p> <p>1 – Les entités de mise en œuvre ont une faible expérience dans le domaine</p> <p>2 – Une des entités de mise en œuvre ont déjà mis en œuvre du même type.</p> <p>3 – Les entités de mise en œuvre ont une forte expérience dans la mise de ce type de projet</p>	<p>0 – Aucune entité nationale n'est impliquée directement dans la mise en œuvre du projet.</p> <p>1 – Une entité nationale est impliquée directement dans la mise en œuvre et le suivi du projet.</p> <p>2 – Plusieurs entités de mise en œuvre sont impliquées directement dans la mise en œuvre</p> <p>3 - Le projet est de nature à renforcer de manière substantielle les capacités techniques des entités nationales de mise en œuvre</p>

Cohérence des activités		
7	8	9
<p>0 – Les activités décrites ne sont pour la plus part pas cohérente avec le programme de préparation.</p> <p>1 – Les activités décrites et les résultats attendus ne sont pas explicitement détaillés.</p> <p>2 - Les activités décrites et les résultats attendus sont explicitement détaillés.</p> <p>3 - Les activités et les résultats attendus sont clairement définis et sont cohérents avec les moyens de mise en œuvre</p>	<p>0 - Le délai de mise en œuvre proposé n'est pas cohérent avec la teneur des activités</p> <p>1 - Les délais de mise en œuvre ne sont pas détaillés pour chaque activité</p> <p>2 - Les délais de mise en œuvre sont donnés pour chaque activité</p> <p>3 – Les délais de mise en œuvre sont détaillés avec un échéancier compatible avec le programme de développement</p>	<p>0 – Le budget global du programme n'est pas cohérent avec les activités décrites.</p> <p>1 – le budget global du programme est cohérent avec les activités décrites.</p> <p>2 – Le budget de chaque activités est détaillés</p> <p>3 – Le budget du programme est détaillé pour chaque activité et les bases d'estimation sont clairement indiquées.</p>

Doc6- Fiche d'évaluation des demandes de financement

1. Evaluation technique du projet

		Non	Oui	Faible	Moyen	Haut
A. Apport dans la mise en œuvre de la CDN						
a.	Le projet est-il identifié dans la CDN ?					
b.	Le projet contribue-t-il de manière significative aux objectifs de la CDN en matière d' adaptation aux changements climatiques ?					
c.	Le projet contribue-t-il de manière significative aux objectifs de la CDN en matière d' atténuation et aux changements climatiques ?					
d.	Les lignes de base et les cibles mentionnées sont-elles vérifiables et réelles par rapport aux données de la CDN et du MRV en place					
e.	Les résultats du projet aident-ils à obtenir les données et les valeurs cités dans la CDN					
	<p>Commentaires:</p> <p>Le projet a des objectifs clairs d'atténuation/adaptation du changement climatique par rapport à la mise en œuvre de la CDN.</p> <p>No...</p>					<p>NOTE</p> <p>.... /20</p>

B. Faisabilité du projet		No	Oui	faible	Moyen	Haut
a.	Le projet a-t-il fait l'objet d'une étude de faisabilité ?					
b.	Le projet a-t-il fait l'objet d'études environnementales recommandées par loi ?					
c.	Le projet a-t-il fait ressortir le lien évident avec les changements climatiques utilisant par exemple des objectifs de RIO MARKER ou des ODD ?					
d.	Les objectifs en matière d'atténuation / d'adaptation aux changements climatiques sont-ils évalués avec précision ?					
e.	La prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques est-elle justifiée par l'intégration de la thématique des changements climatiques au niveau sectoriel ?					
f.	L'alignement des objectifs spécifiques, les indicateurs et les produits identifiés dans le cadre des résultats est-il bien mis en évidence ?					
g.	Le projet contient-il un plan de travail crédible adapté au contexte national et inclut-il un calendrier réaliste pour l'atteinte des résultats ?					
h.	Les institutions de mise en œuvre ont-elles les capacités à mettre en œuvre le projet ?					
i.	Les institutions de mise en œuvre ont-elles une expérience avérée dans le domaine d'intervention d'au moins 5 ans ?					
j.	Les risques sont-ils évalués de la conception à la mise en œuvre et voir même la déconstruction ?					
	<p>Commentaires:</p> <p>le projet est pertinent dans sa formulation, les actions proposées répondent aux problèmes identifiés en matière de gouvernance du secteur forestier et de changement climatique</p>					<p>Note :</p> <p>... /35</p>

C. Analyse financière		Non	Oui	Faible	moyen	Haut
a.	Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse financière ?					
b.	Le projet contient-il des éléments de mitigation des risques financiers le cas échéant ?					
c.	Les investissements prévus sont-ils détaillés et cohérents avec ceux des projets de même type ?					
d.	En plus du Fonds Vert pour le Climat d'autres structures de financement sont-elles impliquées ?					
e.	Une partie du financement est-il déjà acquis ?					
f.	Les ratios de rentabilité sont-ils cohérents avec le type et la dimension du projet					
g.	Le recours au fonds vert pour le Climat permettra-t'il de catalyser des financements supplémentaires qui pourront garantir la durabilité du projet.					
h.	L'appui du fonds vert permet-il d'accroître la rentabilité du projet de manière significative					
	<p>Commentaires:</p> <p>le document propose une analyse précise des risques en présence, notamment du risque financière et politique. Les mesures que le porteur du projet propose afin de les mitiger sont pertinentes.</p> <p>Le Fonds Vert représente une valeur ajoutée pour le développement et la mise en œuvre du projet et la rentabilité et la taille du projet justifient le financement</p>				 /25

2. Evaluation transversale du projet

D. Cohérence avec le PSE		Non	Oui	faible	moyen	Haut
a.	Le projet est-il identifié dans le PSE ?					
b.	Le projet participe t'il directement à la réussite d'un projet du plan d'actions prioritaire du PSE ?					
c.	Le projet participe t'il indirectement à la réussite d'un autre projet prioritaire du gouvernement ou d'une collectivité locale ?					
d.	Les impacts socio-économiques sont-ils significatifs (population impactée, emplois créés, ...) ?					
e.	Le projet offre-t-il des opportunités d'affaires pour le secteur privé ?					
f.	Le projet est-il redondant avec un projet déjà financé					
g.	Le Projet est-il en contradiction avec une orientation du PSE					
h.	Le projet présente-t-il un risque pour un secteur ou une filière économique					
	Commentaires: Les indicateurs actuels pour Atténuation CC et Aide à l'environnement et les questions transversales sont donc justifiés. Le projet a correctement identifié comment intégrer les aspects transversaux sans pour autant les considérer l'objectif prioritaire				/20
Total					 / 100

Non objection :	Clarification à amener	Proposition à retravailler
>= 80 /100	70-80 /100	50-70 /100

3. Cadre logique à compléter

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeur de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification	hypothèses
Objectif general: impact						
Objectif spécifique: effect direct						
Résultats attendus						

4. Recommandations

Approuvé	X	Rejeté	
Projet Orienté Vers			
Recommandations à niveau technique financière	Le projet peut être mis en œuvre sur une période de n... ans et les modalités de financement proposées sont approuvées.		
Recommandations à niveau géographique			
Président du Comité de Pilotage	Fonction/Institution	Date	Signature
Prénom NOM		Dakar, le JJ/MM/AAAA	

Doc7- Base de consultants évaluateurs

CONTEXTE :

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre du FVC Climat et plus particulièrement du manuel de Procédure de Non Objection, une base de données des consultants est mise en place pour accompagner le comité technique dans l'évaluation des demandes de financement.

OBJET :

La base de données des consultants est mise en place et tenue à jour par le secrétariat technique selon les dispositions ci-dessous.

Disposition 1: l'intégration à la base de données des consultants est faite sur simple demande à l'AND. La demande doit comprendre :

- Un curriculum vitae du demandeur;
- Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité;
- Une copie légalisée des diplômes.

Disposition 2: La base de données est complétée par l'AND en précisant les domaines de compétences, le niveau d'expérience et le secteur d'activité.

Disposition 3: l'inscription à la base de données est retirée pour les motifs suivants:

- Demande du consultant de ne plus faire partie de base de données
- Manquement grave aux obligations professionnelles relevé par le comité technique et approuvé par le comité de pilotage;
- Perte de droits civiques;

Disposition 4: Format de la base de données

Doc8- Modèle de Lettre de non-objection pour la demande de financement de projet

To: The Green Climate Fund (“GCF”)

[place], [date]

Re: Funding proposal for the GCF by [name Accredited Entity] regarding [name project/programme]

Dear Madam, Sir,

We refer to the project [or programme] [name project [or programme]] in [country] as included in the funding proposal submitted by [name Accredited Entity] to us on [date].

The undersigned is the duly authorized representative of [name NDA/focal point], the National Designated Authority/focal point of [country].

Pursuant to GCF decision B.08/10, the content of which we acknowledge to have reviewed, we hereby communicate our no-objection to the project [or programme] as included in the funding proposal.

By communicating our no-objection, it is implied that:

- (a) The government of [country] has no-objection to the project [or programme] as included in the funding proposal;
- (b) The project [or programme] as included in the funding proposal is in conformity with [country]’s national priorities, strategies and plans;
- (c) In accordance with the GCF’s environmental and social safeguards, the project [or programme] as included in the funding proposal is in conformity with relevant national laws and regulations.

We also confirm that our national process for ascertaining no-objection to the project [or programme] as included in the funding proposal has been duly followed.

[We also confirm that our no-objection applies to all projects or activities to be implemented within the scope of the programme.]

We acknowledge that this letter will be made publicly available on the GCF website.

Kind regards,

Name:

Title:

Doc8- Modèle de Lettre de non-objection pour la demande de préparation de projet

To: The Green Climate Fund ("GCF")

[place], [date]

Re: Proposal for the GCF Project Preparation Facility by [name Accredited Entity] regarding [name of PPF proposal]

Dear Madam, Sir,

We refer to the Project Preparation Facility proposal [name of PPF proposal] for preparation of [Description of underlying project or programme] in [country] as included in the PPF proposal submitted by [name Accredited Entity] to us on [date] ("PPF Proposal").

The undersigned is the duly authorized representative of [name NDA/focal point], the National Designated Authority/focal point of [country].

Pursuant to GCF decisions B.08/10 and B.13/21, the content of which we acknowledge to have reviewed, we hereby communicate our no-objection to the Project Preparation Facility activities as included in the PPF Proposal.

By communicating our no-objection, it is implied that:

- (a) The government of [country] has no-objection to the Project Preparation Facility request as included in the PPF Proposal;
- (b) The PPF Proposal is in conformity with [country]'s national priorities, strategies and plans; and
- (c) In accordance with the GCF's environmental and social safeguards, the PPF activities as included in the PPF Proposal is in conformity with relevant national laws and regulations.

We also confirm that our national process for ascertaining no-objection to the PPF Proposal has been duly followed.

We acknowledge that this letter will be made publicly available on the GCF website.

Kind regards,

Name:

Title:

Doc9/Doc10- Modèle de Procès-Verbal (PV) Comité Technique / Comité de Pilotageæ

Comité : (Nom du comité)

Réunion :

Heure :

Lieu :

Personnes présentes : Noms, prénoms, fonctions des membres ...

Le ____ (date) à ____ (horaire), à ____ (adresse), s'est réuni le comité ci-après relaté.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre du comité entrant en séance, ci-annexée.

____ (identité du président de séance), préside la séance.

____ (identité du secrétaire de séance), exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres du Comité :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- ____ (autres documents le cas échéant).
- Puis il rappelle que le comité est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.
- ____ (ordre du jour)
- Questions diverses.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution ____ (objet)

____ (résolution)

Cette résolution est ____ (adoptée ou rejetée) ____ (à l'unanimité / par ____ voix contre ____ voix).

2. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote du bureau sont discutées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à ____ (horaire) heures.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Le secrétaire de séance



